

Av. du Grammont 9  
1007 Lausanne  
Tél : 021 6017467  
Fax : 021 617 51 75  
[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)  
[www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)

## Contrat d'adhésion à la commission d'Uniterre « par litre de lait : 1 Fr. pour le paysan »

En tant que producteur, j'adhère à la commission d'Uniterre « par litre de lait : 1 Fr. pour le paysan », et j'adhère également à la plateforme européenne du lait « European Milk Board (EMB) ». Je m'engage pour une augmentation générale du prix du lait en Suisse afin que celui-ci atteigne le prix équitable minimum de 1 Fr. par kg de lait payé net au producteur. Je m'engage personnellement à participer et à soutenir les actions approuvées par la commission et à être solidaire des actions menées au plan européen par les organisations paysannes membres de EMB. La « hauteur » de mon engagement individuel est fixée en commission. Je soutiens donc les points ci-dessous :

1. Le prix équitable qui est seul à même de garantir la durabilité de la production laitière en Suisse est de 1 Fr. par kg de lait payé net au producteur.
2. La gestion des quantités de lait à produire doit être en main des producteurs.
3. La commission élit en temps voulu les personnes responsables des négociations avec les différents acteurs du marché et attribue le mandat de négociation.
4. Si le résultat des négociations n'est pas satisfaisant, la commission peut engager différentes actions et notamment une grève générale des livraisons de lait.

Je m'engage à être membre du syndicat Uniterre par le paiement de la cotisation annuelle (200 Fr/an). Ceci donne droit à une défense globale des intérêts de l'agriculture et à recevoir le journal d'information du syndicat.

La cotisation annuelle d'adhésion à la commission « par litre de lait : 1 Fr. pour le paysan » est de 20 Frs (vingt francs) par exploitation. La commission prélève sur ce montant les cotisations d'adhésion à la fédération européenne « European Milk Board ».

Seules les personnes membres de la commission pourraient participer à une éventuelle initiative de commercialisation de lait correctement rémunéré.

Seule une personne physique peut adhérer à la commission.

Nom : ..... Prénom : .....  
Rue : ..... NP / Lieu : .....  
N° de tél : ..... N° de fax : .....  
N° de portable : ..... E-mail : .....  
Membre (avec le nom) OP..... OPU..... Interprof.....  
Production annuelle de lait, en kg : .....  
Membre d'Uniterre :  Oui  Non  
Section Uniterre : VD FR NE GE JU VS Autre canton, lequel.....  
Je ne suis pas producteur de lait mais je désire soutenir le mouvement

Lieu, date

Signature

.....

.....